



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2025-033

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2025

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2025-02-12-00002 - Arrêté ARS OC / 2025-1002 portant modification de l'arrêté 2023-6302 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024???(2 pages)

Page 3

R76-2025-01-27-00009 - ARRETE ARS OC / 2025-0587 FIXANT LE CALENDRIER DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS POUR L'ANNEE 2025 (2 pages)

Page 6

ARS OCCITANIE

R76-2025-02-12-00002

Arrêté ARS OC / 2025-1002 portant modification
de l'arrêté 2023-6302 fixant le calendrier de
dépôt des demandes d'autorisation d'activités
de soins et d'équipements matériels lourds pour
l'année 2024



Arrêté ARS OC / 2025-1002

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE 2023-6302 FIXANT LE CALENDRIER
DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION D'ACTIVITES DE SOINS
ET D'EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
POUR L'ANNEE 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1434-7 à 9, L6122-2, L 6122-9 et R 6122-25, R 6122-26, R6122-29 à R6122-31, R 6122-39, D 6121-6 à D 6121-10 ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles R.6122-23 et suivants, D.1432-31, D.1432-32, D.1432-38 et D.1434-39, D.6121-6 à D.6121-10 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU** le décret n° 2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques, et notamment son article 5 relatif au nombre de fenêtre de dépôt par année ;
- VU** l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Occitanie n° ARS-OC 2023 – 3161 du 6 juin 2023 publié le 12 juin 2023 au Recueil des Actes Administratifs en Région Occitanie, portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé de l'Occitanie relatives aux activités de soins, aux équipements matériels lourds et aux laboratoires de biologie médicale ;
- VU** l'arrêté n°2023- 5215 du 27 octobre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant adoption du Projet Régional de Santé de troisième génération publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Occitanie en date du 31 octobre 2023 ;
- VU** l'arrêté ARS OC / 2023-6302 en date du 14 février 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisations d'activité de soins pour l'année 2024, modifié par l'arrêté ARS OC / 2024-7858 du 23 décembre 2024 ;
- VU** la décision DG ARS n°2024-7603 du 18 décembre 2024 portant modification de délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation et prévue par les articles R.6122-25 et R.6122-26 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R.6122-29 du code de la santé publique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé détermine par arrêté, les périodes et le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

CONSIDERANT que l'ARS Occitanie n'a reçu à ce jour que peu de dossiers concernant l'exercice de l'activité de soins de traitement du cancer, en raison de la diversité des acteurs intervenant dans la prise en charge du traitement du cancer, de la multiplicité des mentions et la complexité des dossiers qui en découlent ;

CONSIDERANT par ailleurs, les fédérations représentantes des établissements de santé publics et privés de la région ont fait remonter les difficultés significatives rencontrées par leurs adhérents pour compléter et déposer leurs demandes d'autorisation en particulier pour l'activité de soins de traitement du cancer ;

CONSIDERANT qu'il est plus pertinent que l'examen des demandes d'autorisation pour exercer l'activité de médecine nucléaire puisse être réalisé en concomitance avec celui des demandes d'autorisation d'activité de traitement du cancer, les deux activités étant étroitement liées ;

CONSIDERANT en conséquence, qu'il apparaît nécessaire de prolonger les périodes de dépôt des demandes d'autorisation pour les deux activités de soins précitées ;

ARRÊTE

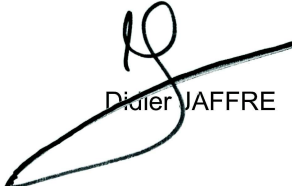
ARTICLE 1^{er} : La période de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins de traitement du **cancer et de médecine nucléaire** est prolongée jusqu'au **28 février 2025**.

L'annexe de l'arrêté ARS OC/2023-6302 en date du 14 février 2024, fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins pour l'année 2024, est modifiée en conséquence et figure dans sa version consolidée en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le reste des dispositions de l'arrêté ARS OC/2023-6302 en date du 14 février 2024 demeure inchangé.

ARTICLE 4 : La Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Montpellier, le 12/02/2025


Didier JAFFRE

ARS OCCITANIE

R76-2025-01-27-00009

ARRETE ARS OC / 2025-0587 FIXANT LE
CALENDRIER DE DEPOT DES DEMANDES
D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS
POUR L'ANNEE 2025

**ARRETE ARS OC / 2025-0587 FIXANT LE CALENDRIER DE DEPOT
DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS
POUR L'ANNEE 2025**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1434-2, et L.6122-1 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles R.6122-23 et suivants, D.1432-31, D.1432-32, D.1432-38 et D.1434-39, D.6121-6 à D.6121-10 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU** l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Occitanie n° ARS-OC 2023 – 3161 du 6 juin 2023 publié le 12 juin 2023 au Recueil des Actes Administratifs en Région Occitanie, portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé de l'Occitanie relatives aux activités de soins, aux équipements matériels lourds et aux laboratoires de biologie médicale ;
- VU** la décision n° 2024-7603 en date du 18 décembre 2024 portant modification de la décision n°2023-3696 fixant les délégations de signature du Directeur Général de l'ARS Occitanie ;
- VU** l'arrêté n°2023- 5215 du 27 octobre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant adoption Projet Régional de Santé de troisième génération publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Occitanie en date du 31 octobre 2023 ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins soumises à autorisation, prévue par l'article R.6122-25 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R.6122-29 du code de la santé publique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé détermine par arrêté, les périodes et le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins ;

CONSIDERANT que ces périodes, dont le nombre ne peut être inférieur à deux ni supérieur à trois par année civile, sont d'une durée au moins égale à deux mois ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2025, le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisations d'activités de soins est défini en annexe.

ARTICLE 2 : La Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

FAIT A MONTPELLIER, le 27/01/2025

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Didier JAFFRE

Didier JAFFRE

Annexe arrêté fenêtre 2025

PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION SANITAIRE en Occitanie	ACTIVITES de soins
01/03/2025 au 30/04/2025	Médecine d'urgence
01/09/2025 au 31/10/2025	Chirurgie USLD Greffe Gynéco
01/11/2025 au 31/12/2025	Cardiologie interventionnelle Radiologie interventionnelle Examen des caractéristiques génétiques Traitement du cancer médecine